

Présidence : Allemagne

955^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 23 septembre 2020 (Neuer Saal, par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 12 h 30

2. Présidente : Ambassadrice G. Braütigam

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités de cette séance mixte du FCS conduite durant la pandémie de Covid-19 conformément aux dispositions du document FSC.GAL/83/20.

3. Sujets abordés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES : « TENDANCES ACTUELLES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNOLOGIE MILITAIRE »

– *Exposé de l'Ambassadeur R. Bohn, Commissaire adjoint du Gouvernement fédéral au désarmement et à la maîtrise des armements, Ministère fédéral allemand des affaires étrangères*

– *Exposé de M. F. Sauer, chercheur principal, Directeur de la recherche, projet Metis sur les enjeux stratégiques actuels et futurs en politique internationale, Université de la Bundeswehr à Munich*

Présidente, Ambassadeur R. Bohn (FSC.DEL/205/20 OSCE+), M. F. Sauer (FSC.DEL/206/20 OSCE+), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin et

l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/207/20), États-Unis d'Amérique, Suisse (FSC.DEL/201/20 OSCE+), Canada, Royaume-Uni, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/200/20) (FSC.DEL/200/20/Add.1), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/213/20), Canada, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni (FSC.DEL/204/20 OSCE+), Fédération de Russie (annexe 1) (annexe 2), Géorgie
- b) *Exercices militaires « Caucase 2020 », qui sont en cours du 21 au 26 septembre 2020* : Géorgie (FSC.DEL/210/20 OSCE+), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/208/20), États-Unis d'Amérique, Ukraine, Royaume-Uni, Canada, Fédération de Russie (FSC.DEL/203/20 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Exercices militaires « Brave Warrior 2020 », qui sont en cours du 24 août au 4 octobre 2020* : Hongrie
- b) *Exercices militaires « Fraternité slave 2020 », qui sont en cours du 14 au 25 septembre 2020* : Biélorussie
- c) *Utilisation du réseau de communications pour les notifications préalables* : Suède, Fédération de Russie
- d) *Exercices militaires « Joint Endeavour 2020 », qui sont en cours du 22 au 25 septembre 2020* : Ukraine

4. Prochaine séance :

Mercredi 30 septembre 2020, à 10 heures, Neuer Saal, par visioconférence

955^e séance plénière

Journal n° 961 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Madame la Présidente,

Notre position concernant le conflit interne ukrainien reste inchangée. Nous pensons qu'il faut mettre pleinement en œuvre l'Ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, adopté le 12 février 2015, en instaurant un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Lougansk. La Fédération de Russie, en tant que médiateur aux côtés de l'OSCE, de la France et de l'Allemagne, est prête à faciliter cette mise en œuvre de toutes les manières possibles.

Ces deux derniers mois ont été marqués par la plus longue période de calme relatif dans le Donbass depuis le début de l'opération punitive menée par le Gouvernement ukrainien contre la population du sud-est de l'Ukraine en 2014. Selon le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies, le nombre d'incidents de sécurité survenus le long de la ligne de contact a diminué de plus de moitié grâce aux mesures supplémentaires visant à renforcer le régime de cessez-le-feu qui sont entrées en vigueur le 27 juillet. Il suffit de constater que 50 immeubles d'habitation ont été endommagés dans le Donbass en juillet et qu'aucun n'a subi de dommages depuis le début du mois d'août.

À la lumière de ce qui précède, il est décevant de noter la position destructrice du Gouvernement ukrainien qui, lors de la réunion du Groupe de contact trilatéral tenue par visioconférence le 16 septembre, a effectivement désavoué l'accord sur des mesures supplémentaires. La délégation ukrainienne n'a pas été en mesure d'expliquer clairement pourquoi l'inspection qui devait être effectuée dans la zone de la colonie de Shumy avec des représentants du Donbass et la participation de l'OSCE avait échoué. En outre, le gouvernement a réitéré son refus d'autoriser une telle inspection. Les actions des négociateurs ukrainiens n'ont fait que confirmer que le Gouvernement ukrainien avait quelque chose à cacher. Nous vous rappelons que, dans ses rapports de septembre, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (MSO) a rapporté des cas où elle avait repéré des fortifications érigées près de cette colonie par les forces armées ukrainiennes. Compte tenu de la réticence du Gouvernement ukrainien à mettre en œuvre les décisions convenues, et en raison également des violations susmentionnées enregistrées par les observateurs de la

MSO, il est proposé de revoir l'ensemble de la liste des mesures de sécurité supplémentaires à la prochaine réunion du Groupe de coordination technique.

La Russie, qui fait partie des co-médiateurs dans le processus de paix, est profondément préoccupée par ce dernier exemple de l'attitude désinvolte de l'Ukraine à l'égard des obligations qu'elle a contractées. Il ne faut pas oublier que la confrontation armée dans le Donbass a déjà coûté la vie à plus de 13 000 personnes. Les pertes massives de vies civiles, les violations incessantes des droits de l'homme et les cas d'abus et de torture commis par l'armée ukrainienne sont des faits qui ont tous été signalés dans des rapports d'organisations internationales qui font autorité. Une nouvelle prolongation de la violence dans le Donbass est inacceptable.

Le Gouvernement ukrainien devrait immédiatement mettre fin à l'opération punitive menée contre la population civile du Donbass, retirer ses armes et les transférer vers les sites d'entreposage désignés, désarmer tous les groupes illégaux et retirer du territoire ukrainien du matériel militaire et des mercenaires étrangers. Le blocus socioéconomique inhumain du Donbass devrait être levé et la région elle-même devrait se voir accorder d'urgence un statut spécial. Toutes les obligations incombant à l'Ukraine en vertu des accords de Minsk doivent être remplies. Les mesures politiques et les mesures de sécurité sont étroitement liées et devraient être mises en œuvre simultanément. Sans la résolution des questions politiques, il est impossible de parvenir à un règlement global de la crise en Ukraine. Nous soulignons que le Gouvernement ukrainien est directement responsable de la mise en œuvre concrète de tous les aspects de l'Ensemble de mesures de Minsk et des instructions agréées du sommet au « format Normandie » qui s'est tenu à Paris le 9 décembre 2019.

L'attitude méprisante de l'Ukraine à l'égard du respect de ses engagements au titre des instruments politico-militaires de l'OSCE est profondément troublante. Il existe de nombreuses preuves que le Gouvernement ukrainien a enfreint les dispositions du Code de conduite sur les aspects politico-militaires de la sécurité. Les activités militaires qui sont menées dans le sud-est du pays ont parfois mobilisé des effectifs de l'ordre de 70 000 personnes ainsi que de grandes quantités de matériel lourd. En outre, le Gouvernement ukrainien ne fournit pas les notifications requises par le Document de Vienne 2011 et n'invite pas d'observateurs dans cette région. Nous rappelons que les mesures volontaires de transparence ne sauraient remplacer l'application des dispositions obligatoires du Document de Vienne.

Madame la Présidente,

La crise qui perdure en Ukraine est le résultat du coup d'État de février 2014 qui a été orchestré, financé et organisé depuis l'étranger et a conduit à la confrontation armée dans le Donbass et à la souffrance de millions de civils ukrainiens. Depuis plus de six ans maintenant, les partenaires occidentaux du Gouvernement ukrainien n'ont pas vraiment cherché à promouvoir une véritable cessation des hostilités et un règlement politique de la crise. En revanche, ils donnent à ce gouvernement le feu vert pour commettre des crimes de guerre dans l'est de l'Ukraine et l'incitent à poursuivre la violence armée. Ils forment également l'armée ukrainienne et la renforcent avec des armes et des équipements qui se retrouvent ensuite dans la zone d'affrontement armé. Ces actions sont contraires à la lettre et à l'esprit du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, vont à l'encontre des principes de la CSCE régissant les transferts d'armes classiques et donnent également un

coup de pouce au « parti de la guerre » à Kiev et à ses aspirations belligérantes concernant le Donbass.

Nous avons constaté une intensification des exercices militaires menés par l'Ukraine « en tandem » avec ses partenaires étrangers. La semaine dernière, l'exercice de commandement et d'état-major ukraino-américain « Rapid Trident 2020 », auquel participent des instructeurs des pays de l'OTAN, a débuté sur le terrain d'entraînement militaire de Yavoriv dans la région de Lvov, tout comme l'exercice « Fiction Urchin » près de Vinnytsia, qui mobilise des forces d'opérations spéciales de l'armée de l'air américaine. Cette semaine, l'exercice de commandement et d'état-major stratégique à grande échelle « Joint Endeavour 2020 » a lieu dans la région de la mer Noire, où des unités militaires du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique et du Canada se sont rendues pour y prendre part. Il convient de noter qu'à Londres, on ne cache pas que le déploiement de parachutistes britanniques dans le sud de l'Ukraine est la plus grande opération aéroportée menée par la Royal Air Force de mémoire récente. L'aspect provocateur de ces exercices d'entraînements n'est manifestement pas de nature à favoriser l'apaisement des tensions en Ukraine que les partenaires occidentaux de ce pays appellent si souvent de leurs vœux.

Nous tenons à souligner que les États participants qui fournissent une assistance militaro-technique sous quelque forme que ce soit au Gouvernement ukrainien partagent avec l'armée ukrainienne la responsabilité des victimes civiles et des destructions dans le Donbass. Nous demandons instamment à nos partenaires de s'acquitter pleinement et de manière responsable des obligations qui leur incombent en vertu des instruments politiques-militaires de l'OSCE, ce qu'ils préconisent eux-mêmes régulièrement.

Nous demandons à l'OSCE, à nos partenaires internationaux et aux « conseillers » extérieurs à l'Ukraine d'exercer leur influence sur les dirigeants ukrainiens afin de les inciter à prendre des mesures concrètes en vue d'une mise en œuvre rapide des dispositions de l'Ensemble de mesures (approuvé par le Conseil de sécurité des Nations Unies) de manière complète et coordonnée, sur la base d'un dialogue direct et durable entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Lougansk.

Merci, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/961
23 September 2020
Annex 2

FRENCH
Original: RUSSIAN

955^e séance plénière
Journal n° 961 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

Il nous paraît étrange d'entendre parler de la Crimée dans le cadre d'une discussion sur la crise en Ukraine. Nous tenons à vous rappeler que la République de Crimée et la ville fédérale de Sébastopol ont le statut d'entités constitutives à part entière de la Fédération de Russie. Il n'y a pas de discussion possible sur ce point. Ces entités ont été incorporées dans notre pays conformément à la volonté de leurs peuples multiethniques et aux normes du droit international. Il s'agit d'une décision pleinement conforme à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, qui proclame « le respect du principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples ». Nous considérons que toute tentative de remettre en cause l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie est absolument inacceptable. Nous suggérons de ne pas perdre de temps en discussions futiles. Le choix fait par le peuple de Crimée de s'unir à la Russie est tout à fait légitime. Nous vous demandons instamment de le respecter.

Merci, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.